

## Objectifs de la formation

Comprendre les diligences imposées aux professionnels en matière de déclaration  
Découvrir et assimiler l'organisation des déclarations

**Le public concerné** : Professionnels de l'immobilier

**Les prérequis** : Il est préférable d'avoir suivi préalablement les formations TRACFIN 1 et 2

**Intervenant** : Me Florian DESBOS, avocat au Barreau de LYON

## Partie 1 : Rapide rappels

Pourquoi déclarer un soupçon ?  
Un préalable : se faire connaître de Tracfin

## Partie 2 : Déclarer

- Quand ?
- Comment ?
- Que déclarer ?
- S'assurer de pouvoir motiver le soupçon

## Partie 3 : Cas Pratiques

## Partie 4 : Analyse statistique des infractions